



Le CETAC

CETAC : Certificat d'Etude Technique des Animaux de Compagnie (en l'occurrence ici c'est le CETAC option chat).

Afin de mieux comprendre l'intérêt et l'obligation qu'ont les éleveurs de passer ce certificat il faut se référer à la loi du 06/01/1999 – AI. IV de l'article 13 : « La gestion d'une fourrière ou d'un refuge, l'élevage, l'exercice à titre commercial des activités de vente, de transit, de garde, d'éducation, de dressage, de présentation au public de chiens et de chats ne peuvent s'exercer que si au moins une personne en contact direct avec les animaux possède un certificat de capacité (...) délivré par l'autorité administrative qui statue(...) au vu des connaissances et de la formation ou de l'expérience professionnelle d'au moins trois ans.

Le CETAC est une formation payante qui se déroule sur trois jours (en général vendredi – samedi – dimanche) en différents lieux (la formation peut se faire dans différentes villes de France). En moyenne, il y a 7-8 heures de cours par jour et la formation est composée de six modules :

1. Réglementation en élevage félin
2. Gestion des bâtiments et locaux d'élevage
3. Reproduction féline
4. Génétique
5. Alimentation/pathologie
6. Education/comportement

Le stage est validé par un contrôle des connaissances (le dimanche juste après la dernière intervention du formateur) et permettra alors l'octroi d'un CETAC. Une fois obtenu et après avoir reçu le document du LOOF/SFF/UMES (se sont les trois organismes assurant la formation), l'éleveur aura une démarche administrative à effectuer auprès de la DDSV (Direction Départementale des Services Vétérinaires) afin de recevoir son diplôme officiel.